

Le radon à l'école de votre enfant

Guide pour les parents et les comités de parents · Révisé en août 2026 · RadonTest.ca

Current version, and the citable source for this document: radontest.ca/fr/blogs/articles/guide-parents-radon-ecoles-canada

Pour les parents et les comités de parents. Les enfants passent environ 1 200 heures par année dans un bâtiment scolaire. Voici comment demander s'il a été mesuré pour le radon, qui en est responsable, et ce que signifient les chiffres. Deux choses d'emblée : **la plupart des bâtiments mesurent sous la ligne directrice**, et **une école qui n'a pas mesuré n'est ni inhabituelle ni négligente. Libre de reproduction.**

D'abord : votre province l'a peut-être déjà fait

C'est l'étape que la plupart des gens sautent, et dans six juridictions elle donne la réponse immédiatement. Le guide d'action sur le radon de Santé Canada indique que **toutes les écoles publiques ont été mesurées en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan, au Québec et au Yukon**. En Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest, **certaines** écoles l'ont été.

- La **Nouvelle-Écosse** a mesuré chaque école publique, **corrigé chaque école dépassant la ligne directrice**, et effectué des mesures de suivi.
- L'**Île-du-Prince-Édouard** a lancé en 2022 un programme triennal avec Santé Canada, mesurant chaque école selon le guide pour les édifices publics. Elle publie les résultats.

Seuls l'Î.-P.-É. et le Yukon rendent publics l'ensemble des résultats. Partout ailleurs, il faut les demander — ce qui change votre question de « allez-vous mesurer ? » à « qu'a donné la mesure ? ».

Ce qui s'applique réellement

Aucune province ni territoire n'exige le dépistage du radon dans les écoles, et il n'existe pas d'exigence fédérale générale — sauf pour les écoles exploitées par un conseil de bande, fédérales à titre de milieux de travail.

- La **ligne directrice de 200 Bq/m³** de Santé Canada vise tous les espaces intérieurs, écoles comprises.
- Le **droit de la santé et sécurité au travail** vise le même bâtiment : enseignants et personnel sont des travailleurs. Le bâtiment n'est pas mesuré pour les élèves et pas pour le personnel — c'est une seule mesure.
- En **Colombie-Britannique**, l'Interior Health a ordonné le dépistage dans les services de garde de sa région. Régional, et garderies plutôt qu'écoles.
- L'**Alberta** a adopté une loi en 2017 visant les services de garde. Elle n'a **jamais été proclamée** et est devenue caduque en 2023.

À qui s'adresser, et quoi demander

Commencez par la **direction**, puis le **service des immeubles du centre de services scolaire** — c'est lui qui détient les dossiers. Une question émanant d'un **comité de parents** a plus de poids qu'un courriel individuel.

Bonjour [nom], je suis parent à [école]. J'aimerais savoir si le bâtiment a été mesuré pour le radon. Si oui : quand, quels résultats, et les dossiers sont-ils accessibles ? Sinon : y a-t-il un plan pour mesurer pendant la prochaine saison de chauffage ? Je comprends que la mesure doit durer au moins trois mois entre octobre et avril.

Je pose la question parce que Santé Canada identifie le radon comme la deuxième cause de cancer du poumon au Canada. Je comprends qu'il n'existe aucune obligation légale de mesurer, et je ne laisse pas

entendre que quelque chose ne va pas — je souhaite simplement savoir si la mesure a été faite.

Ce courriel reconnaît qu'il n'existe aucune obligation, ce qui retire la façon la plus simple d'écarter la question, et dit explicitement que vous n'alléguez pas de problème — vous obtiendrez une meilleure réponse de quelqu'un qui ne se sent pas accusé.

Comment lire la réponse

Si l'on vous dit...	Quoi demander ensuite
« Mesuré, sous la ligne directrice. »	Quand, combien de détecteurs, quelles pièces, le rapport est-il accessible ?
« Nous avons fait une mesure. »	Combien de détecteurs ? Un par pièce occupée en contact avec le sol, un par 200 m ² dans un gymnase ou une bibliothèque, plus le contrôle qualité. Une lecture pour toute une école n'est pas conforme.
« Au printemps / avec un moniteur. »	Une mesure de longue durée d'au moins trois mois pendant la saison de chauffage est la méthode pour décider d'intervenir.
« Il y a quelques années. »	Rénovations, ventilation, rénovation énergétique, changement d'usage du rez-de-chaussée ?
« Aucune obligation. »	Exact. L'envisageraient-ils quand même, et que faudrait-il ?
« Nous allons examiner cela. »	Demandez une date. Sans date, la fenêtre saisonnière se referme d'elle-même.

Ce que signifient les chiffres

Résultat	Orientation de Santé Canada — édifices publics
Sous 200 Bq/m ³	Aucune intervention recommandée. Remesurer après rénovations, modification de la ventilation ou rénovation énergétique.
200 à 600 Bq/m ³	Réduire dans un délai de deux ans
Plus de 600 Bq/m ³	Réduire dans un délai d' un an

Ce sont les délais du guide de Santé Canada pour les **édifices publics**, qui vise les écoles. L'orientation pour les *maisons* diffère — correction dans un délai d'un an au-dessus de 200.

Aucun niveau n'est sans risque, et le risque s'accumule avec la concentration multipliée par le temps. Mais le contexte compte : ce sont des délais qui se mesurent en années, non des urgences. Un résultat au-dessus de la ligne directrice signifie que le bâtiment devrait être corrigé selon un calendrier, non évacué. L'atténuation réduit généralement les niveaux de plus de 80 %.

Si le résultat dépasse la ligne directrice

Ce que vous voulez voir est un plan avec des dates. Demandez ces cinq éléments par écrit :

- **Quelles pièces** étaient au-dessus, et quelles mesures provisoires sont prises.
- **Qui réalise l'atténuation** — un professionnel certifié, idéalement homologué PNCR-C.
- **Quand**, selon les délais de Santé Canada.
- **Comment ce sera vérifié ensuite.**
- **Comment les résultats seront communiqués** aux familles.

Et votre propre maison

Un enfant passe beaucoup plus d'heures à la maison qu'à l'école. Si la question de l'école vous a amené à penser au radon, **mesurer votre propre maison est l'action la plus utile** — et elle relève entièrement de vous. Une trousse de longue durée est peu coûteuse, ne demande aucune installation, et le détecteur se place au niveau habité le plus bas pendant au moins trois mois de la saison de chauffage.

À propos de ce document. Publié par **RadonTest.ca**, service canadien indépendant de dépistage du radon. Nous n'effectuons pas de travaux d'atténuation et nous ne gagnons rien selon ce que dit un résultat. **Libre de reproduction et de diffusion** — les comités de parents sont invités à le faire circuler; veuillez conserver la mention.

Nous n'interprétons pas le risque pour la santé — Santé Canada demeure l'autorité en matière de radon au Canada (canada.ca/radon). **Ne constitue pas un avis juridique ni un avis de santé.**